

## Le gouvernement italien annule la taxe de 2% les frappant Les transferts d'argent en provenance d'Italie vont augmenter

**PERSPECTIVE.** Les transferts en provenance d'Italie représentent 10% du montant global, se situant à 5,4 milliards de dirhams.

Une bonne nouvelle pour les ressortissants marocains en Italie. Le gouvernement de ce pays vient d'annuler la taxe de 2% appliquée aux transferts d'argent hors Union européenne. Une mesure qui contribuera à booster les transferts de devises en provenance de ce pays d'Europe du Sud. A l'origine de cette mesure: les banques et les sociétés de transfert d'argent. Elles s'étaient plaintes de l'inutilité de la taxe supplémentaire qui, selon eux, constituait un frein au développement des transferts. Cette nouvelle configuration devrait logiquement entraîner une augmentation des transferts d'argent. Les Marocains résidant en Italie y constituent la troisième communauté étrangère. En 2010, les transferts en provenance d'Italie représentent 10% du montant global, se situant à 5,4 milliards de dirhams. D'après les documents de l'Office des Changes, les transferts des Marocains résidant en Italie ont considérablement évolué ces dix dernières années. Avant 2001, ils n'atteignaient pas 3 milliards de dirhams. Mais, depuis lors, ils oscillent entre 3,6 et 6,8 milliards de dirhams ■

